



# Formation continue

**Au-delà des obligations règlementaires, investissez dans vos compétences pour mieux protéger le public!**

Les activités de formation continue organisées par l'Ordre contribuent à faire valoir la marque distinctive des professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial en soutenant les membres dans le maintien, la mise à jour et le développement de leurs compétences professionnelles.

## EN PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE, VOUS...

- enrichissez vos connaissances et vos compétences;
- consolidez votre autonomie professionnelle;
- êtes le moteur de votre propre évolution professionnelle;
- prenez un temps d'arrêt pour porter un regard réflexif sur votre pratique;
- veillez à la protection du public en étant au diapason des meilleures pratiques;
- augmentez votre motivation professionnelle par un sentiment de compétence;
- ouvrez la voie à de nouveaux défis professionnels.



## VALEUR AJOUTÉE DE NOS ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

- Un transfert des connaissances assuré par des formateurs-experts
- Des contenus spécifiques à l'exercice des professions de T.S. et de T.C.F.
- Un contexte d'apprentissage favorisant la consolidation de l'identité professionnelle
- Des stratégies pédagogiques variées offertes sur une plateforme conviviale

